

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-016-13891/23/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement global à l'association Groupement des Entreprises Ouest Étang de Berre (GEOEB) au titre de l'exercice 2023 - MGDIS n°2742
54924

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique qu'elle met en oeuvre en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine et en cohérence avec les orientations de l'agenda de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, actualisé le 30 juin 2022.

L'association Groupement des Entreprises Ouest Étang de Berre fédère les entreprises de l'ensemble des zones d'activités de Martigues, Port de Bouc et Saint Mitre les Remparts. Par les actions qu'il développe auprès de ses adhérents, le Groupement des Entreprises Ouest Étang de Berre favorise les échanges et met en réseau les entreprises de ce territoire. Il permet ainsi aux entreprises récemment installées sur ce territoire, de se faire connaître et de s'intégrer rapidement. Dans le cadre de l'animation économique du territoire sur lequel le G.E.O.E.B. s'engage depuis 2007, il souhaite permettre aux entrepreneurs de se rencontrer, de s'informer, d'échanger et créer du réseau, partager entre pairs ou avec des entités professionnelles et institutionnelles, les préoccupations ou sujets transverses en lien avec l'entreprise et l'économie.

Le G.E.O.E.B se positionne comme étant une association ressource pour le chef d'entreprise et orientera son programme vers des rendez-vous dont le but est de « faire grandir et se développer les entreprises et les entrepreneurs du territoire ». Son programme se déclinera en rendez-vous riches, inspirants et variés aussi bien dans leurs formats que dans les thèmes.

Des rendez-vous mensuels:

- L'atelier du G.E.O.E.B : atelier thématique avec un intervenant.
- Les déjeuners business : déjeuner B to B permettant de réseauter, trouver des partenaires, sortir de l'isolement de l'entrepreneuriat.
- Les afterworks du G.E.O.E.B : ce rendez-vous permet non seulement de développer son business en mode détente mais également de revenir sur les thématiques de l'atelier mois m-1.

Des événements ponctuels:

- 3 petits déj' du geoeb pour aborder des thématiques plus complexes.
- 4 grands événements.
- 2 conférences inspirantes en format TEDx.

En parallèle, le G.E.O.E.B poursuivra son implication sur les sujets territoriaux comme le PPRT, ainsi que dans l'animation d'ateliers se déroulant au pôle entrepreneurial Mikado.

L'association a donc été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023, dossier MGDIS N°2742. Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association G.E.O.E.B une subvention de fonctionnement global d'un montant de 20 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétence du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 n°ECOR-001-12062/22/CM portant actualisation de l'Agenda du développement économique métropolitain.
- La délibération n° FBPA 023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur

Considérant

Article 1 :

Est attribuée à l'association Groupement des Entreprises Ouest Étang de Berre une subvention de fonctionnement global de 20 000 euros au titre de l'exercice 2023.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Groupement des Entreprises Ouest Étang de Berre (GEOEB) ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal Métropolitain 2023, en section de fonctionnement : Chapitre 65 – fonction 62 – nature 65748, sous politique B370.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY